

Projet de loi modifiant les articles 335 et 335ter du Code civil relatifs au mode de transmission du nom à l'enfant, n° [2220](#).

Ce projet de loi vise à mettre le régime d'attribution du nom par défaut en conformité avec les acquis de l'arrêt de la Cour constitutionnelle n°2/2016 du 14 janvier 2016. Cet arrêt a annulé le régime légal en cas de défaut de choix de nom par les parents ou en cas de désaccord entre ceux-ci à ce propos mais avait maintenu les effets de celui-ci jusqu'au 31 décembre 2016.

Selon ce nouveau régime, si les parents ne parviennent pas à s'entendre sur le choix de nom à attribuer à leur enfant au moment de la naissance ou souhaitent ne pas effectuer de choix, l'enfant recevra le nom du père et de la mère accolés selon l'ordre alphabétique dans lesquels ils apparaissent.

En cas de double nom d'un ou des parents, ceux-ci pourront choisir le nom qu'ils transmettront. A défaut de le faire, la partie du nom du parent à transmettre sera déterminé également par l'ordre alphabétique.

Afin de ne pas créer une nouvelle forme de discrimination fondée sur le sexe, un régime par défaut similaire à celui organisé pour les père et mère est prévu pour la mère et la coparente.

[Lire la discussion](#)

Le projet de loi n° 2220 est adopté par 119 voix et 20 abstentions

Vote nominatif : 095

Oui	119
-----	-----

Becq Sonja, Beke Wouter, Bellens Rita, Ben Hamou Nawal, Bogaert Hendrik, Bonte Hans, Bracke Siegfried, Burton Emmanuel, Buysrogge Peter, Calomne Gautier, Capoen An, Caprasse Véronique, Carcaci Aldo, Cassart-Mailleux Caroline, Ceysens Patricia, Chastel Olivier, Clarinval David, Crusnière Stéphane, Daerden Frédéric, De Coninck Inez, De Coninck Monica, de Coster-Bauchau Sybille, Dedecker Peter, Degroote Koenraad, Delannois Paul-Olivier, Delizée Jean-Marc, Demeyer Willy, Demir Zuhail, Demon Franky, De Roover Peter, Deseyn Roel, Devin Laurent, Dewael Patrick, De Wever Bart, Dewinter Filip, De Wit Sophie, D'Haese Christoph, Dierick Leen, Di Rupo Elio, Dumery Daphné, Fernandez Fernandez Julie, Flahaux Jean-Jacques, Foret Gilles, Frédéric André, Friart Benoît, Gabriëls Katja, Gantois Rita, Goffin Philippe, Grovonijs Gwenaëlle, Gustin Luc, Hedebouw Raoul, Heeren Veerle, Hufkens Renate, Jadin Kattrin, Janssen Werner, Janssens Dirk, Jiroflée Karin, Kir Emir, Kitir Meryame, Klaps Johan, Laaouej Ahmed, Lachaert Egbert, Lahaye-Battheu Sabien, Lalieux Karine, Lanjri Nahima, Lijnen Nele, Luykx Peter, Maingain Olivier, Massin Eric, Mathot Alain, Metsu Koen, Miller Richard, Muylle Nathalie, Onkelinx Laurette, Özen Özlem, Piedboeuf Benoît, Pirlot Sébastien, Pivin Philippe, Raskin Wouter, Schepmans Françoise, Scourneau Vincent, Senesael Daniel, Smaers Griet, Smeyers Sarah, Somers Ine, Spooren Jan, Temmerman Karin, Thiébaud Eric, Thiéry Damien, Thoron Stéphanie, Top Alain, Turtelboom Annemie, Uyttersprot Goedele, Van Biesen Luk, Van Camp Yoleen, Van Cauter Carina, Van den Bergh Jef, Vandenput Tim, Van der Maelen Dirk, Van de Velde Robert, Van Hees Marco, Vanheste Ann, Van Hoof Els, Van Mechelen Dirk, Van Peel Valerie, Van Peteghem Vincent, Van Quickenborne Vincent, Van Rompuy Eric, Van Vaerenbergh Kristien, Vanvelthoven Peter, Vercamer Stefaan, Vercammen Jan, Verherstraeten Servais, Vermeulen Brecht, Vuye Hendrik, Winckel Fabienne, Wollants Bert, Wouters Veerle, Yüksel Veli

Non	000
-----	-----

Abstentions	020
-------------	-----

Almaci Meyrem, Brotcorne Christian, Calvo Kristof, Cheron Marcel, Dallemagne Georges, Dedry Anne, de Lamotte Michel, De Vriendt Wouter, Dispa Benoît, Fonck Catherine, Gerkens Muriel, Gilkinet Georges, Hellings Benoit, Lutgen Benoît, Nolle Jean-Marc, Penris Jan, Poncelet Isabelle, Vanden Burre Gilles, Van Hecke Stefaan, Willaert Evita